



1. Geltung der AGB und Vertragsabschluss

Die Allgemeinen Geschäftsbedingungen (AGB) gelten für sämtliche Leistungen und Produkte, die von Colin Swiss AG (Colin) für den Kunden erbracht werden. Im Angebot oder in der Auftragsbestätigung werden die AGB mitgesendet oder es wird darauf verwiesen, wo diese auf der Webseite von Colin heruntergeladen werden können. Durch Ausfüllen und Versenden der Bestellung der entsprechenden Produkte akzeptiert der Kunde die AGB und verzichtet auf die Einbringung eigener Allgemeiner Geschäftsbedingungen. Jegliche Anpassung der AGB ist durch die Colin schriftlich zu bestätigen.

Offeren der Colin sind nicht verbindlich. Bestellungen des Kunden sind aber verbindlich. Ein Vertragsverhältnis kommt mit Zugang der schriftlichen Auftragsbestätigung der Colin beim Kunden zustande.

2. Preise

Die Preise gemäss Auftragsbestätigung verstehen sich, falls nichts anderes ausdrücklich vereinbart wird, in Schweizer Franken, ohne Lieferung, d.h. ab Werk und ohne gesetzliche Abgaben wie MWST etc.

Der Mindestfakturabetrag beträgt CHF 100.-.

3. Zahlung

Die Bezahlung erfolgt nach Wahl der Colin gegen Vorkasse (durch Überweisung, oder Kreditkartenzahlung) oder auf Rechnung. Die Rechnungen sind innerst 30 Tagen nach Rechnungsdatum ohne Abzüge zu begleichen. Nach Ablauf dieser Frist fällt der Kunde in Verzug. Erfolgt nach einer ersten Mahnung eine zweite Mahnung so bezahlt der Kunde eine Mahngebühr von CHF 50.-. Bei nicht fristgerechter Zahlung der zweiten Mahnung werden betriebsrechtliche Massnahmen eingeleitet. Außerdem werden bei verspäteter Zahlung Verzugszinsen von 10 Prozent berechnet. Schadenersatzforderungen bleiben vorbehalten.

Rechnungsbeträge über CHF 10'000.- werden mit folgendem Zahlungsplan verrechnet:

50% bei Auftragserteilung;

30% bei Lieferbereitschaftsmeldung;

20% bei Warenlieferung jedoch spätestens 30 Tage nach Erhalt der Ware.

4. Lieferbedingungen

Alle Lieferungen erfolgen, sofern nichts anderen vereinbart wurde, vom Domizil von Colin aus. Die Liefertermine werden nach bestem Erachten festgesetzt, so dass sie bei ordentlichem Geschäftsgang eingehalten werden können. Sie sind aber nicht verbindlich und dienen lediglich der Orientierung. Werden Liefertermine nicht eingehalten, können vom Kunden kein Verspätungsschaden, entgangener Gewinn oder sonstiger Schadenersatz geltend gemacht werden (vgl. Ziffer 8 AGB).

Kann Colin ihre Lieferpflichten durch Betriebsstörungen, Arbeitskräftemangel, Streik, unterbliebene Eigenbelieferung, Feuerschaden, kriegerische Auseinandersetzungen, behördliche Verfügung, wesentliche Veränderungen in den Währungsverhältnissen oder infolge höherer Gewalt nicht erfüllen, so wird sie von der Leistungspflicht frei.

5. Eigentumsvorbehalt

Die gelieferte Ware bleibt bis zur vollständigen Bezahlung der entsprechenden Ware Eigentum der Colin. Der Besteller ist verpflichtet, Änderungen des Standortes der gelieferten und noch nicht vollständig bezahlten Ware der Colin vorgängig bekanntzugeben. Verpfändung, Weiterverkauf und Einbau der Ware ist vor vollständiger Bezahlung der Forderung von Colin verboten. Der Kunde erteilt Colin die Erlaubnis, den Eigentumsvorbehalt an nicht vollständig bezahlter Ware im Eigentumsvorbehaltsregister (oder einem entsprechenden ausländischen Register) einzutragen.

6. Vertragsrücktritt

Ist der Käufer mit seinen Zahlungen in Verzug, oder verschlechtert sich seine Liquidität erheblich, behält sich Colin vor, ohne Entschädigung vom Vertrag zurückzutreten. Weitere gesetzliche Rechte bleiben vorbehalten.

7. Transport und Montage

Kosten und Gefahr für den Verlad und Versand der Lieferung ab Lagerort trägt der Besteller. Er trägt dieses Risiko auch, wenn der Transport durch die Colin organisiert oder durchgeführt wird und allenfalls auch in den Preisen inkludiert ist. Allfällige Gebühren und Verzollungskosten sind, falls nicht ausdrücklich schriftlich erwähnt, nicht im Preis inbegriffen und vom Kunden zusätzlich zu tragen. Nutzen und Gefahr gehen spätestens mit Abgang der Lieferung ab Lagerort auf den Besteller über. Befindet sich der Besteller in Annahmeverzug, gehen sie ab dem Zeitpunkt der Versandbereitschaft auf diesen über. Der Besteller hat die Ware, sofern nichts anderes vereinbart ist, auf eigene Rechnung und Gefahr zu montieren.

8. Haftung und Garantie

Der Käufer hat die gelieferte Ware unverzüglich zu prüfen und Mängel sofort, spätestens 5 Tage nach Erhalt der Ware schriftlich zu beanstanden. Verdeckte Mängel können auch nach Inbetriebnahme bzw. Verwendung der Ware beanstandet werden, wenn diese innerhalb der Garantiezeit (12 Monate) entdeckt und innerhalb von 5 Tagen schriftlich beanstandet werden. Mündliche, sowie verspätete Rügen werden nicht berücksichtigt.

Die Garantiezeit beträgt 12 Monate nach Lieferung der Ware. Produkte, die in dieser Zeitspanne aufgrund ungeeignetem oder schlechtem Material, beziehungsweise mangelhafter oder fehlerhafter Konstruktion schadhaft oder unbrauchbar werden, werden sofern die Mängelrüge in der vorgegebenem Zeit und Form erfolgt ist, gegen Rückgabe der defekten Teile, kostenlos ersetzt. Sämtliche weiteren Ansprüche irgendwelcher Art werden ausdrücklich abgelehnt.

Colin haftet ausschliesslich bei Vorsatz oder grober Fahrlässigkeit. Die Haftung für Hilfspersonen der Colin wird vollumfänglich ausgeschlossen. Colin lehnt zudem jede Haftung für Schäden und Folgeschäden ab, welche im Zusammenhang mit der gelieferten Ware stehen. Sofern Colin zum Schadenersatz verpflichtet sein sollte, ist die Höhe der Haftung auf den Nettorechnungswert der fraglichen Ware begrenzt. Die Garantie und Haftung bezieht sich ausschliesslich auf die gelieferte Ware.

Colin lehnt jegliche Haftung für den Fall ab, dass der Kunde die Ware unsachgemäß montiert, wartet, lagert oder sonstwie behandelt. Weiter haftet Colin nicht für höhere Gewalt, extreme Umgebungseinflüsse, Störungen durch Dritte (Viren, Würmer usw.).

9. Haftung für die Online-Verbindungen

Die Kunden haben für die Sicherheit der Systeme, Programme und Daten zu sorgen, die sich in ihrem Einflussbereich befinden. Die Kunden sollten in eigenem Interesse Passwörter und Benutzernamen gegenüber Dritten geheim halten. Colin haftet nicht für Mängel und Störungen, die sie nicht zu vertreten hat, vor allem nicht für Sicherheitsmängel und Betriebsausfälle von Drittunternehmen, mit denen sie zusammenarbeitet oder von denen sie abhängig ist.

10. Standards und Abmessungen

Colin behält sich ohne vorherige Mitteilung das Recht vor, Massbilder und Abmessungen anzupassen und zu verändern. Colin haftet weiter für den Inhalt der Datenblätter noch deren Richtigkeit.

11. Rechtanwendung und Gerichtsstand

Der vorliegende Vertrag unterliegt dem materiellen Schweizer Recht unter Ausschluss von völkerrechtlichen Verträgen, insbesondere des Wiener Kaufrechts.

Ausschliesslicher Gerichtsstand ist Bern.



1. Validité des CG et conclusion du contrat

Les conditions générales (CG) s'appliquent à l'ensemble des prestations et produits qui sont fournis, livrés, vendus, etc. par Colin Swiss AG à ses clients. Les CG sont envoyées avec l'offre ou la confirmation de commande, ou l'offre ou la confirmation de com-mande renvoient à l'endroit, sur le site internet de Colin Swiss AG, où les CG peuvent être téléchargées. En remplissant et en envoyant le formulaire de commande, le client accepte les présentes condi-tions et renonce à faire valoir ses propres CG. Toute adaptation de ces conditions doit être confirmée par écrit par Colin Swiss AG.

Les offres de Colin Swiss AG ne sont pas contrai-gnantes. Les commandes passées par le client sont fermes. La relation contractuelle ne naît qu'après réception, par le client, de la confirmation de commande écrite de Colin Swiss AG.

2. Prix

A moins qu'il n'en ait expressément été convenu autrement, les prix selon la confirmation de la commande s'entendent en francs suisses, sans livraison, c'est-à-dire départ usine et hors redevances légales telles que TVA, etc.

Le montant de facture minimum s'élève à CHF 100.-.

3. Paiement

Le paiement se fait à l'avance (par virement ou paiement par carte de crédit) ou sur facture. Les factures doivent être réglées sans escompte dans les 30 jours suivant la date de facturation. Après expira-tion de ce délai, le client est en demeure de paie-ment. Si une deuxième sommation est envoyée à la suite d'une première, le client doit s'acquitter de frais de rappel de CHF 50.-. Si le client ne paie pas après avoir reçu la deuxième sommation, des mesures au sens du droit des poursuites seront engagées. En outre, des intérêts moratoires de 10 % seront facturés pour paiement tardif. Des pré-tentions en dom-mages-intérêts demeurent réservées.

Les montants facturés excédant 10'000.- seront encaissés selon l'échéancier de paiement suivant:

50% au moment du passage de la commande;

30% au moment de l'annonce que la marchandise est prête à être livrée;

20% au moment de la livraison de la marchandise, au plus tard toutefois 30 jours après réception de la marchandise.

Les délais de paiement doivent aussi être respectés lorsque le transport et la livraison prennent du retard ou sont rendus impossibles pour des raisons qui ne nous sont pas imputables.

4. Conditions de livraison

A moins qu'il n'en ait été convenu autrement, toutes les livraisons ont lieu depuis le domicile de Colin Swiss AG. Les délais de livraison sont fixés selon la meilleure estimation, de telle sorte à pouvoir être respectés dans le cadre de la marche ordinaire des affaires. Si les délais de livraison ne sont pas respectés, le client ne pourra faire valoir aucun dommage résultant d'un retard, aucune perte de gain ni aucune autre pré-tention en dommages-intérêts. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif uni-quement.

Si Colin Swiss AG est dans l'impossibilité de satisfaire à ses obligations de livraison pour cause de perturba-tions, de pénurie de main d'œuvre, de grève, de défaut d'approvisionnement par ses propres fournisseurs, d'incendie, de guerre, de décision administra-tive, de changements substantiels des rapports de change ou pour cause de force majeure, elle sera libérée de son obligation de prestation.

En cas de retard ou de report de la livraison, le client peut faire valoir des dommages-intérêts uniquement si une faute intentionnelle ou une négligence grave peut être imputée à Colin Swiss AG. Dans l'éventualité où Colin Swiss AG serait tenue de verser des dommages-intérêts, le montant de la responsabi-lité sera limité à la valeur nette de la facture. Les pertes de gain, les dommages consécutifs à des défauts et les dommages subis par des tiers ne seront pas indemnisés.

5. Réserve de propriété

La marchandise livrée reste la propriété de Colin Swiss AG jusqu'à paiement complet. L'auteur de la commande est tenu de communiquer tout chan-gement d'emplacement de la marchandise livrée. La mise en gage, la revente et l'installa-tion de la marchandise ne sont pas autorisées avant le paie-ment complet de la créance due à Colin Swiss AG.

6. Résiliation du contrat et retours

Si l'acheteur est en retard de paiement ou si sa solvabilité se détériore, Colin Swiss AG se réserve le droit de résilier le contrat sans indemnisation. Les autres droits légaux demeurent réservés.

Un retour de la marchandise livrée n'est possible que dans un délai de 5 jours suivant l'exécution de la livraison et à la suite d'une communication préalable à Colin Swiss AG. Seuls les produits en état neuf seront repris et ce, sur accord écrit préalable. Les produits doivent être retournés, sur rendez-vous, à Colin Swiss AG. Tous les frais d'expédition (notam-ment l'assurance transports) sont à la charge du client. Le client qui renvoie les marchandises répond de tout dommage occasionné aux produits retour-nés pendant le transport. Avant le remboursement du paiement au client, 10 % du montant de la facture, mais toutefois au moins CHF 100.-, seront déduits pour couvrir les frais administratifs occasion-nés.

7. Transport et montage

L'auteur de la commande supporte les coûts et les risques inhérents au chargement et à l'expédition de la livraison à partir du lieu de stockage. Il assume également ce risque lorsque le transport est organisé par Colin Swiss AG et est, éventuellement, aussi inclus dans le prix. Sauf mention expresse par écrit, les redevances et frais de dédouanement éventuels ne sont pas inclus et sont à la charge du client. Les profits et risques sont transférés à l'auteur de la commande au plus tard au moment du départ de la livraison du lieu de stockage. Si l'auteur de la commande est en retard dans la réception de la marchandise, ils sont transférés à compter du mo-ment où la marchandise est prête à être expédiée. A moins qu'il n'en ait été convenu autrement, l'auteur de la commande est tenu de monter lui-même, à ses propres frais et risques, la marchandise livrée.

8. Responsabilité et garantie

L'acheteur doit immédiatement contrôler la mar-chandise livrée et contester tout de suite – au plus tard 5 jours suivant la réception – tout défaut. Les vices cachés peuvent également être contestés après la mise en service, respecti-vement l'utilisation de la marchandise, s'ils sont découverts pendant la période de garantie (12 mois) et contestés par écrit dans les 10 jours. Les réclama-tions orales ainsi que tardives ne sont pas prises en compte.

La période de garantie est de 12 mois suivant la livraison de la marchandise. Les produits qui, au cours de cette période, se révèlent défectueux ou inutilisables en raison d'un matériel inadapté ou de mauvaise qualité, respectivement d'une const-ruc-tion défectueuse ou incorrecte sont, dans la mesure où la réclamation est faite dans le temps imparti, remplacés gratuitement contre restitution des pièces défectueuses. Toute autre pré-tention de quelque nature que ce soit sera expressément rejetée.

Colin Swiss AG ne saurait être tenue responsable de faute intentionnelle ou de négligence grave. La responsabilité des auxiliaires de Colin Swiss AG est exclue. Colin Swiss AG décline toute responsabilité pour les dommages consécutifs en rapport avec la marchandise livrée. Si Colin Swiss AG devait être tenue au paiement de dommages-in-térêts, le montant de la responsabilité sera limité à la valeur nette de la facture de la marchandise en question. La garantie et la responsabilité portent exclusivement sur la marchandise livrée.

De plus, Colin Swiss AG décline toute responsabilité en cas de force majeure, de comportement inadéquat et de mépris des risques par le client ou des tiers, de sollicitation excessive, de moyens d'exploitation inadaptés du client ou de tiers, de conditions environnementales extrêmes, d'interventions du client ou de perturbations causées par des tiers (virus, vers, etc.) qui se produiraient malgré les mesures de sécurité actuelles néces-saires.

10. Responsabilité pour les liaisons en ligne

Les clients doivent veiller à la sécurité des systèmes, programmes et données qui se trouvent sous leur contrôle. Il est dans leur intérêt de garder secrets leurs mots de passe et noms d'utilisateurs vis-à-vis de tiers. Colin Swiss AG décline toute responsabilité pour des défauts ou des dérange-ments qui ne sont pas de son fait, surtout pour des déficiences en matière de sécurité et des pannes survenant dans des entreprises tierces avec lesquelles elle collabore ou dont elle est dépendante.

11. Standards et dimensions

Colin Swiss AG se réserve le droit de modifier et d'adapter les plans cotés et les dimensions sans communication préalable. Colin Swiss AG n'est responsable ni du contenu des fiches de données ni de leur exactitude.

12. Droit applicable et for

Seul le droit suisse est applicable.

Le for exclusif est à Berne.